

## Commission de la **formation** et de la vie **universitaire** | **CFVU** **Séance plénière du 25 septembre 2023**

Délibération n°2023-38

**Objet :** [AVIS] Proposition d'actualisation de répartition de la capacité d'accueil en 2<sup>ème</sup> année des formations en kinésithérapeute au titre de la rentrée universitaire 2024.

**Pièce(s)-jointe(s) :** tableau de répartition

**VU** le code de l'éducation ;

**VU** l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;

**VU** l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

**VU** l'avis rendu par la CFVU du 13 février 2023 ;

**VU** la délibération du CA de l'université en date du 17 février 2023 ;

**VU** les statuts de l'université d'Orléans.

**Considérant ce qui suit :** La Commission de la formation et de la vie universitaire est consultée sur la politique pédagogique, les questions relatives aux formations et les conditions de vie et d'études des étudiants.

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1 :** La CFVU émet un avis favorable unanime sur l'actualisation de répartition de la capacité d'accueil en 2<sup>ème</sup> année des formations en kinésithérapeute au titre de la rentrée universitaire 2024

**Article 2 :** la présente délibération sera publiée sur son site internet et transmise sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Effectif Statutaire :	40	Quorum :	20
Membres en exercice :	39	Membres présents :	18
		Membres représentés :	9
		Total :	27

**Décompte des votes :**

Votants :	27	Pour :	27
Refus de participer au vote :	-	Contre :	-
Suffrages exprimés :	27	Abstention :	-

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Fait à Orléans, le 3/10/2023

La Présidente du Conseil Académique



Caroline Andrezza

**Destinataires de la délibération :**

Monsieur le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,  
Vice-Président formation et vie universitaire,  
La direction des services généraux,  
La directrice générale des services adjoint à la formation – Vie étudiante  
Service juridique de l'université d'Orléans.

**Modalité de recours contre la présente délibération :**

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université d'Orléans, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans. Siège : Université d'Orléans – Château de la Source – 45000 Orléans.

**Répartition des places offertes en 2e année des formations en Santé**  
 Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie, MMOP et K  
 à la rentrée universitaire 2024 (CAS 2024)



CAS 2024	Médecine			Maïeutique	Odontologie				Pharmacie	Total MMOP	Pour information				
	425				35	49					120	629	Kiné	Total MMOPK	
	Tours	Orléans	Total			Tours	Nantes	CF							Total
	325	100	425		32	10	7	49			100	729			
PASS	151	45	196	16	13	4	3	20	40	272	47	319			
LAS 1	56	20	76	6	6	2	2	10	34	126	21	147			
LAS 2/3	98	30	128	11	10	4	2	16	36	191	27	218			
Passerelles	17	5	22	2	3	0	0	3	8	35	4	39			
Sportif de Haut Niveau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1			
Candidats hors UE	3	0	3	0	0	0	0	0	2	5	0	5			